



des activités de l'Alliance, lesquels prennent de plus en plus d'importance.

L'article 9 du Traité prévoit l'établissement de l'organe suprême de l'Alliance, le Conseil de l'Atlantique Nord. Deux réunions du Conseil, auxquelles assistent les ministres des Affaires étrangères, ont lieu chaque année: l'une se tient à Bruxelles en automne et l'autre a lieu successivement dans chacune des capitales des pays membres de l'OTAN, au printemps. Entre ces réunions ministérielles, le Conseil se réunit au moins une fois la semaine au siège de l'OTAN, à Bruxelles, au niveau des représentants permanents. Ces représentants permanents, qui ont rang d'ambassadeur, dirigent leurs délégations nationales accréditées auprès de l'OTAN. Le Conseil est assisté dans ses activités par un certain nombre de comités et d'organismes qui s'intéressent à des sujets très variés.

Lorsque la France s'est retirée du système de défense intégrée en 1966, le Comité des plans de défense, formé de représentants des 14 autres pays membres, a assumé la responsabilité de toutes les questions concernant les activités de l'OTAN ayant trait à la défense collective. A l'instar du Conseil, le Comité des plans de défense se réunit deux fois l'an à l'échelon ministériel; entre-temps, ses réunions ont lieu au niveau des représentants permanents.

53503837  
Certains ministres de la Défense assistent aussi, deux fois l'an, aux réunions du Groupe des plans nucléaires (GPN) de l'OTAN. Le GPN a été formé en 1966 dans le but de faire participer les pays non nucléaires à l'étude des questions de défense nucléaire de l'OTAN. Depuis sa création, le GPN a intensifié la participation aux décisions d'ordre nucléaire et a amené les pays membres de l'Alliance à prendre conscience des facteurs dont on devra tenir compte si jamais on envisage de recourir aux armes nucléaires. Le GPN se compose de quatre membres permanents: l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et les États-Unis, auxquels se joignent trois ou quatre autres pays membres qui siègent à tour de rôle pendant 18 mois.

Le Conseil de l'Atlantique Nord, le Comité des plans de défense et le Groupe des plans nucléaires sont présidés par le Secrétaire général de l'OTAN. Tous les organismes de l'OTAN prennent leurs décisions à l'unanimité plutôt qu'à la majorité des voix. Le Secrétaire général est aussi à la tête du Secrétariat international de l'OTAN qui fournit les services de soutien administratifs d'une grande partie des activités de l'Alliance.